

GoodWe Europe GmbH, Perchtinger Straße 10, 81379 Munich, GERMANY

Contact
Phone: +49 89 7807289-0
Mail: sales.de@goodwe.com
Website: <https://emea.goodwe.com>

Date: 2026-04-01

Campagne Cashback ESA PowerUp

Conditions générales

Cette campagne (la "Campagne") est proposée par GoodWe Europe GmbH ("Promoteur de la campagne") et s'applique exclusivement aux achats éligibles des produits spécifiés entre le 1er avril 2026 et le 30 septembre 2026 pour les clients professionnels (consommateurs exclus).

Les présentes Conditions générales sont rédigées en anglais. En cas de divergence entre les traductions, la version anglaise prévaudra. Toutes les demandes et communications doivent être formulées en anglais ou accompagnées d'une traduction officielle si la législation locale l'exige.

1. DÉFINITIONS

- o **Représentant Membre** désigne le représentant de l'organisation des installateurs GoodWe SEMS/SEMS+ pour l'entreprise d'installation participant au programme.
- o **Membre** désigne l'entreprise d'installation participant au programme.
- o **Programme ou Promotion** désigne la Campagne de remboursement pour Installateurs GoodWe
- o **Promoteur** désigne GoodWe Europe GmbH
- o **Distributeur agréé GoodWe** désigne un distributeur certifié et officiellement reconnu par GoodWe, qui s'approvisionne directement auprès de GoodWe et qui est autorisé à vendre dans votrepays.
- o **Points Standard** désigne les points attribués à un Membre dans le cadre du programme selon la méthode d'accumulation des points. Ces points peuvent être utilisés pour obtenir des produits présentés dans le Catalogue de récompenses.
- o **Période du programme** désigne la période du 1er avril 2026 au 30 septembre 2026
- o **Site Web du programme** désigne le site Web situé à l'adresse URL <https://www.goodwerewards.eu>

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les informations contenues sur le site Web du programme et dans le présent document font partie intégrante des présentes Conditions générales.

L'inscription et la participation au programme impliquent l'acceptation automatique des Conditions générales décrites dans le présent document.

3. ADMISSIBILITÉ

La participation au programme est gratuite et ouverte à tous les Membres admissibles. Pour être admissible au programme, un compte d'organisation GoodWe SEMS/SEMS+ doit être enregistré.

Le compte Membre doit être géré par le Représentant Membre, titulaire d'un compte de représentant d'organisation GoodWe SEMS/SEMS+. Le Représentant Membre doit être un installateur agréé, résidant dans un pays éligible (État Membre de l'UE) et âgé de 18 ans ou plus. Ce Représentant Membre est responsable de toutes les demandes de remboursement soumises et des demandes de récompenses effectués.

Les achats doivent être effectués auprès d'un distributeur agréé GoodWe dans le pays concerné et pendant la période de la campagne. Le matériel acheté auprès de revendeurs reste éligible, à condition qu'il ait été initialement fourni par un distributeur agréé GoodWe. Toutes les demandes peuvent faire l'objet d'une vérification auprès du distributeur et/ou du revendeur.

Lors de leur première connexion, les Membres doivent compléter leur profil personnel, notamment :

- i. Prénom, Nom
- ii. Courriel de contact
- iii. Adresse de courriel SEMS/SEMS+
- iv. Code SEMS
- v. Nom de l'entreprise SEMS
- vi. Numéro de téléphone mobile
- vii. Pays
- viii. adresse
- ix. Code postal
- x. **Consentement** à l'inscription automatique à l'adhésion GoodWe PLUS+ et à l'abonnement à la newsletter locale conformément aux lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité (RGPD dans l'UE)

Pour la première utilisation de la Carte Mastercard rechargeable, les Membres doivent effectuer une vérification KYC (Know Your Customer). Dans le cadre de cette procédure, deux pièces d'identité valides sont requises (par exemple, permis de conduire/passeport et facture de services publics). Si la vérification KYC n'est pas effectuée avec succès, la Carte Mastercard rechargeable pourrait ne pas être émise. Veuillez noter que la Carte Mastercard rechargeable est émise par AF Payments Limited et est soumise aux « Conditions générales de votre compte GoodWe et/ou de votre Carte Mastercard ».

Les pays éligibles sont l'Albanie, Andorre, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Moldavie, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni et le Vatican (Saint-Siège). Veuillez noter ce qui suit concernant les pays hors UE : les demandeurs résidant en Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Moldavie, Monaco, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie, Royaume-Uni et Vatican (Saint-Siège) restent éligibles ; cependant, les exigences bancaires, fiscales et réglementaires locales peuvent différer. Il incombe aux demandeurs de se conformer aux lois locales applicables, notamment en matière d'obligations fiscales et bancaires.

4. PRODUITS ADMISSIBLES ET MONTANTS DE REMBOURSEMENT

Modèle du produit	Type	Valeur des points	Valeur en EUR	Valeur en GBP
GW5.1-BAT-D-G20	Module batterie	80	80	70
GW8.3-BAT-D-G20	Module batterie	80	80	70
GW6.0-BAT-D-G20	Module batterie	80	80	70
GW9.0-BAT-D-G20	Module batterie	80	80	70

5. SOUMISSION DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises via le portail officiel de la campagne au plus tard le 30/09/2026.

Les achats doivent être effectués auprès d'un distributeur agréé GoodWe de votre pays pendant la période de la campagne. Le matériel acheté auprès de revendeurs reste éligible, à condition qu'il ait été initialement fourni par un distributeur agréé GoodWe. Toutes les demandes pourront faire l'objet d'une vérification auprès du distributeur et/ou du revendeur

Des points standard sont attribués au représentant Membre. Aucun point standard n'est attribué au promoteur, au distributeur ou aux organisations des revendeurs

- o Chaque demande doit inclure:
 - i. Date d'achat
 - ii. Types de modèles des produits réclamés
 - iii. Numéros de série des produits demandés
 - iv. Nom du distributeur / revendeur agréé
 - v. Preuve d'achat
- o Une seule demande par produit admissible sera acceptée ; les demandes en double seront disqualifiées.

Le promoteur se réserve le droit de récupérer les points ou leur valeur monétaire équivalente en cas de surestimation des ventes ou des performances.

Les Membres ne pourront pas reporter leurs points pour des achats effectués en dehors des périodes susmentionnées. Le promoteur est l'autorité finale en la matière et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

En cas de données de ventes manquantes pour un promoteur dans le cadre du Programme, Promoter Rewards peut envisager de retraiter manuellement les données manquantes identifiées. Ces données doivent être justifiées par le Membre concerné à l'aide d'une facture du promoteur ou d'une facture du distributeur agréé. Toute demande de retraitement de données manquantes doit être soumise dans les 60 jours suivant la date de facturation des ventes concernées.

Le promoteur ne pourra être tenu pour responsable des performances affectées négativement par la disponibilité des produits, quelle qu'en soit la raison.

Le promoteur peut retirer l'admissibilité aux récompenses dans les circonstances suivantes :

- i. S'il y a eu des ajustements de stock ou des crédits qui auraient modifié votre éligibilité initiale aux récompenses
- ii. Si un Membre revendique un crédit pour des ventes effectuées par une autre personne ou entreprise.

6. UTILISATION DE LA RÉCOMPENSE

Les récompenses disponibles à tout moment sont indiquées sur le site Web du programme et ne peuvent être demandées que par l'intermédiaire de ce même site.

Les récompenses et les produits sont offerts sous réserve de disponibilité. Le promoteur se réserve le droit de modifier à tout moment les produits, les récompenses et le nombre de points requis. La valeur des points de récompense est fixée par le promoteur et ne peut être modifiée.

Le promoteur peut, pour quelque raison que ce soit et à son entière discrétion, substituer toute récompense par une récompense qu'il juge de valeur monétaire égale ou approximativement égale.

Un Membre ne peut demander une récompense que s'il a suffisamment de points au moment de la demande.

Tout litige concernant les récompenses reçues dans le cadre du Programme sera réglé entre le Membre et le fournisseur ayant fourni la récompense. Le Promoteur et ses agents n'assument aucune responsabilité quant au règlement de ces litiges ou quant au litige lui-même.

Le promoteur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou défauts de paiement causés par les établissements bancaires, les banques intermédiaires ou des coordonnées bancaires incorrectes ou incomplètes fournies par le demandeur.

Les Membres sont seuls responsables des obligations fiscales locales découlant des remboursements

Les récompenses ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni remplaçables, ni transférables contre de l'argent ou un avoir, quelles que soient les circonstances. Une fois effectuées, les demandes ne peuvent être ni annulées ni modifiées

Si le Membre est dans l'incapacité ou refuse, pour quelque raison que ce soit, d'utiliser ou d'accepter une récompense, il ne la recevra pas et celle-ci sera considérée comme perdue sans recours possible auprès du promoteur.

Aucun paiement en espèces ne sera effectué pour les points non utilisés.

En cas de litige concernant les points, l'utilisation et l'attribution des récompenses, la décision du promoteur sera définitive.

Les Membres de ce programme peuvent réclamer leurs récompenses en se connectant à goodwerewards.eu et en accédant à la section Récupération des récompenses à tout moment pendant la durée du programme. Cependant, toutes les récompenses doivent être réclamées dans un délai d'un (1) mois suivant la fin du programme.

7. SUSPENSION, ANNULATION OU MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES

Le promoteur peut mettre fin à la participation d'un Membre au programme sans préavis et pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, si le Membre :

- o Non-respect des présentes Conditions générales du programme;
- o Abuse de tout privilège accordé au Membre dans le cadre du Programme ;
- o Fournit des informations trompeuses ou fait de fausses déclarations au promoteur;
- o Le promoteur peut mettre fin au programme à tout moment et à sa seule discrétion, sans préavis. Le promoteur ne sera pas responsable de la suspension ou de la résiliation du programme, quel que soit le Compte du programme, y compris (sans limitation) le solde de points disponible sur le compte d'un Membre au moment de la suspension ou de la résiliation;
- o Tout représentant participant quittant son employeur au cours du programme disposera de 30 jours à compter de la date de fin de contrat pour utiliser ses Points Standard, faute de quoi ces derniers seront définitivement perdus ;
- o Un Membre peut mettre fin à sa participation au Programme à tout moment en donnant un avis écrit au Promoteur ;
- o Le promoteur se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de révoquer le programme, en tout ou en partie, ou d'en modifier la durée, s'il estime que des circonstances futures le justifient, et ce, sans préavis jusqu'à 90 jours. Le promoteur est l'autorité compétente pour l'interprétation des règles du programme, y compris pour la validation finale et l'éligibilité aux récompenses et aux voyages promotionnels. Aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

8. EXPIRATION DES POINTS

Tous les points du Programme expireront le 31 décembre 2026 s'ils ne sont pas échangés.

Il est de la responsabilité du Membre de connaître et de gérer ses points, ainsi que leur expiration. Les points expirés ne peuvent être ni renouvelés ni réactivés sur le compte.

Les points qui vont bientôt expirer ne peuvent pas être transférés vers d'autres comptes et doivent rester sur le compte de récompense où ils ont été gagnés.

9. FRAUDE, ABUS ET VÉRIFICATION

Le promoteur se réserve le droit de vérifier toutes les demandes et les pièces justificatives.

Les demandes jugées frauduleuses, incomplètes ou non conformes seront rejetées sans paiement.

Le promoteur peut engager des poursuites judiciaires en cas de demandes frauduleuses.

Les produits pour lesquels une demande de remboursement a été approuvée sont considérés comme des ventes finales et ne peuvent être retournés que dans les cas prévus par la loi applicable.

10. PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles soumises seront traitées conformément à la Politique de confidentialité de GoodWe (**Déclaration de protection des données**) et aux exigences applicables du RGPD. Les données seront utilisées uniquement pour administrer la campagne.

11. AVERTISSEMENTS

Le promoteur et ses agents :

- o Aucune garantie ou déclaration expresse ou implicite n'est fournie concernant les récompenses (y compris en ce qui concerne le type, la qualité et l'adéquation à un usage quelconque);
- o Ne sont pas responsables de toute perte subie par les Membres (y compris les pertes indirectes) liée à une récompense (y compris l'impossibilité de fournir une récompense, sa perte, son vol ou sa destruction);
- o Ne sont pas responsables de toute perte subie par les Membres (y compris les pertes indirectes) liée au Promoteur ou à ses agents, à leur négligence ou à la violation d'une clause, d'une garantie ou d'une condition relative au Programme ;

Lorsque le promoteur et ses agents sont responsables d'une violation des présentes Conditions générales, leur responsabilité exclura toute perte indirecte ou consécutive qu'un Membre pourrait subir.

La responsabilité du promoteur et de ses agents est limitée à :

- o Lorsque la récompense consiste en des biens, en leur remplacement ou réparation, ou en le paiement du coût de leur remplacement ou réparation;
- o Lorsque la récompense consiste en un service, il peut s'agir de fournir à nouveau ce service ou de rembourser le coût de sa fourniture;
- o Les récompenses ne peuvent être retournées que si elles ont été endommagées lors de la livraison ou si elles sont défectueuses. Si une récompense est couverte par une garantie du fabricant et nécessite une réparation, le Membre doit contacter le fabricant mentionné dans les informations de garantie;

Le défaut d'application d'une clause des présentes Conditions générales par le promoteur ou son représentant ne constitue pas une renonciation à cette clause.

12. MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le promoteur peut modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les Membres acceptent d'être liés par toute modification dès leur inscription au programme. Les modifications peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- o Les récompenses disponibles;
- o Comment les Membres gagnent des points;
- o Comment les Membres peuvent utiliser leurs points;
- o Nombre de points requis pour obtenir une récompense;
- o Nombre de points attribués et taux de conversion des points;
- o Comment les points sont cumulés sur chaque compte et pendant quelle période ils peuvent être utilisés
- o Toute promotion, tout événement et tout détail relatif aux voyages.

13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes conditions sont régies par le droit allemand. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Munich.